Avril 2006.

Accords DOT Transport IDF 2ème : *Tous raisonnables !*

La DOTT se veut être une direction à part entière dans tous les sens du terme, même si de grands efforts restent à faire en matière de dialogue social. En tout état de cause, un grand pas vient d'être franchi par la signature de deux accords sur la déprécarisation et sur l'intégration des nouveaux chauffeurs le 15 mars dernier, signés par quatre organisations syndicales dont la CFDT. A quelques virgules près, l'accord cadre local est le même qui a été dénoncé l'automne dernier par SUD, CGT et FO qui s'opposaient à son application dans les AT d'Ile-de-France. Cette fois-ci, la raison l'a emporté sur l'opposition systématique de nos partenaires syndicaux.

Comme le veut l'accord du 21 juin 2004 portant sur le dialogue social à La Poste, les organisations syndicales ont été conviées une fois de plus par la DOTT à la table de négociation dans le but de procéder à la déclinaison de l'accord cadre national en Ile-de-France. Après avoir porté ses propositions jusqu'au bout, la CFDT a donc signé ces accords DOT Transport. Le fait que ces accords soient dans le droit fil de ceux négociés sur les directions courrier et grand public a motivé notre signature. De plus, ils se traduisent par des avancées notables tant en matière de réduction de la précarité que de promotion, de recrutement, de formation et de santé au travail.

Cet accord est le fruit d'âpres discussions en bilatérales et réunions plénières que l'on a eues avec la direction. Voici les principales avancées obtenues :

- **Transformation de 10 CDD en CDI.**
- **Fin du temps partiel imposé pour les CDI**
- **Promotion de 10 postes de chauffeurs poids lourds d'ici fin 2007.**
- **Limitation du recours aux CDD sauf pour accroissement temporaire d'activité, réorganisation, pic d'activité ou remplacement d'un agent absent.**
- **Assurer une formation de base à tous les nouveaux recrutés.**
- **Généralisation de la formation de recyclage au code de la route.**
- **Poursuite des formations FCOS.**
- **Engagement de formation par l'APACT pour les chauffeurs ayant généré des accidents.**
- **Financement du permis chauffeur super lourds (le seul engagement du candidat retenu sera de s'engager par écrit à exercer le métier de chauffeur super lourds sur l'établissement recherché pendant une période minimale de 3 ans).**
- **Mise en place d'un registre interne de mobilité inter AT pour les chauffeurs, renouvelé chaque année afin de faciliter les mouvements entre établissements (1an d'ancienneté dans l'établissement requis).**

■ Création d'un vivier Transport Ile-de-France

Par ailleurs, les agents en CDD d'au moins 90 jours sur une année glissante bénéficieront d'un entretien d'évaluation en fin de contrat qui doit décider de leur éventuelle intégration dans le vivier Transport Ile-de-France. Les personnes inscrites au vivier seront classées par ordre d'ancienneté d'inscription et feront l'objet d'une consultation prioritaire en cas de recrutement externe.

■ Reprise d'ancienneté

Alors qu'on a pu l'obtenir dans certaines DOT, la CFDT avait demandé que l'ancienneté des agents ayant effectué plusieurs contrats CDD au Transport soit reprise en intégralité même pour

des contrats non jointifs. La Direction a rejeté la demande en partie mais accepte de proposer des CDI avec reprise d'ancienneté pour les CDD jointifs et pour ceux dont le délai de carence n'aurait pas été correctement respecté.

NB : la DOTT envisage de former 5 apprentis au CAP de chauffeurs poids lourds en partenariat avec l'AFT/IFTIM à partir de septembre 2006. Bien entendu, les apprentis qui auront réussi leur examen se verront proposé par la DOTT un poste de chauffeur poids lourds dans une AT de l'IDF. La CFDT, qui a toujours œuvré pour l'insertion des jeunes exclus du système scolaire par le biais de la formation en alternance, émet un avis largement positif sur ce mode de recrutement.

■ Déclinaison de l'accord

A noter que la DOT Transport mettra en œuvre dans un établissement pilote, celui d'IVRY, la possibilité de négocier des accords locaux. A l'issue d'une période test de six mois, la question de l'extension voire de la généralisation de cette mesure aux autres sites éligibles (effectifs compris entre 50 et 100 personnes) sera étudiée.

Intégration des nouveaux chauffeurs : Du plus pour tout le monde !

Depuis 2003, de nouveaux recrutements de chauffeurs poids lourds sont opérés. La CFDT souhaitait depuis longtemps améliorer l'accueil des nouveaux agents, et faciliter leur intégration. Nous avons proposé un certain nombre de pistes dans ce but, repris en grande partie dans l'accord spécifique signé la CFDT, CFTC, CGC et FO.

Cet accord met en place une phase d'accueil local et une phase d'intégration. Sans entrer dans les détails de l'accord et de ses phases, le parcours délimité est complet, et permet à tous les nouveaux chauffeurs de mieux se repérer, de connaître leur environnement et La Poste, d'être formés dans les mois qui suivent leur arrivée, de ne pas être « lâchés » en étant en doublure au moins 3 jours avec un chauffeur expérimenté, de bénéficier d'un suivi à un mois et à trois mois de son parcours d'intégration, d'obtenir des formations complémentaires en fonction de l'audit de conduite qu'il aura effectué.

Pour la CFDT, c'est un plus qualitatif pour tous les agents, nouveaux ou non, permettant d'accroître la professionnalisation sur leur nouveau poste de travail. C'est pourquoi nous avons été partie prenante de la négociation et de la contractualisation d'un accord de ce type.

En conclusion :
La raison l'emporte sur la dénonciation !

Alors que le même accord de déprécarisation en 2005 avait été dénoncé majoritairement, il ne l'a pas été cette fois-ci. C'est vrai que nous ne sommes pas dans une période d'élections professionnelles, contrairement à l'année dernière. Ceci conforte l'analyse tirée à l'époque, sur une opposition avec des arrières-pensées purement électoralistes. FO a rejoint le camp des signataires, CGT et SUD n'ont pas signé, mais n'ont pas dénoncé : c'est tant mieux pour les travailleurs, et notamment les précaires ! Quant à nous, nous n'avons ni changé d'avis, ni de démarche syndicale : la CFDT considère que seules la négociation et la contractualisation, basées sur une analyse objective de la réalité sans idéologies politiques, permettent d'obtenir des avancées, y compris s'il faut plusieurs étapes pour changer les choses ! Certes, ce n'est pas confortable comme type de syndicalisme face à des patrons qui préfèrent la confrontation et le rapport de force pour mieux décider, mais c'est un gage d'efficacité ! Nous continuerons dans cette voie, dans l'intérêt de toutes et de tous !

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'action, de proposition, de négociation à votre service !